

[Text]

country while they pursue—and I speak as a maritimer whose people have—not now, thank God, but in other years, other generations—had to go to the United States—and many of them come back and go through the whole process again. But the question is could they continue, under your amendment on land ownership, to be eligible to own land?

Mr. Faulkner: If you do not eliminate the clause on dual citizenship, you of course compromise their right . . .

Mr. Fairweather: Yes.

Mr. Faulkner: . . . to own land in a province where a restriction of that kind was put in at the provincial level, that is quite right.

Mr. Fairweather: So in order to preserve some measure of these citizens who come back to the Maritimes in particular, we had better engineer a move among our colleagues to pass this proposed amendment.

Mr. Faulkner: We can help you. I think we have some draft amendments here. I was interested in the Committee's reaction to it. I was quite candid with you. I have doubts about the wisdom of it. It is in the existing Act. I put it in the proposed Act. On further reflection I develop doubts about it. I have amendments to deal with it and maybe the best thing is to make them available to the Committee and the Committee can decide how it wants to approach it.

Mr. Fairweather: Thank you. That is all.

The Chairman: Mr. Lee.

• 1600

Mr. Lee: Thank you very much, Mr. Chairman. There are a couple of questions that I would like to pose to the Minister that I think relate to the general tenor and subject of the bill, although I will refer in part to specific clauses. One of them deals in particular with respect to Clause 20, and that is with respect to character. I think this is the real substantive nature of the bill. As I understand it, prior to Bill C-20 a citizenship judge could inquire into the full character of an applicant, not just whether he has been charged or convicted of an indictable or summary offence, as I now interpret that particular clause. I think a citizenship judge should be allowed to inquire into an applicant's full background to determine whether the applicant has the solid character necessary to Canadian citizenship.

I would like to illustrate this by an incident which was related to me by one of our citizenship court judges. Under the old Act on one particular application a mother and a daughter appeared at the hearing when the father was applying for citizenship and indicated that that particular father had committed rape on the daughter. Fortunately, under the old Act, the judge was able to not give citizenship to that particular father. As I read the present section, you would not be able to disallow citizenship because you are dealing there with a conviction or a proven offence whereas this was just an admittance. I am wondering if the Minister would care to comment on this aspect of the Act, because I think it really goes to the fundamental root of

[Interpretation]

milliers de personnes seraient très heureuses de ne pas avoir à renoncer à la citoyenneté de ce pays—et je vous parle ici en ma qualité d'habitant des Maritimes dont mes compatriotes—pas à l'heure actuelle, Dieu merci, mais à une autre époque—ont dû aller gagner leur vie aux États-Unis; bon nombre d'entre eux reviennent et doivent passer encore une fois par tout le processus. Ma question est la suivante: En vertu de votre modification à la propriété foncière, ces personnes auraient-elles toujours accès à la propriété foncière?

M. Faulkner: Si on n'élimine pas l'article concernant la double citoyenneté, on compromet évidemment leurs droits . . .

M. Fairweather: En effet.

M. Faulkner: . . . de posséder du terrain dans une province où une restriction de ce genre a été imposée au niveau provincial.

M. Fairweather: Ainsi, afin de garder chez nous un certain nombre de ces citoyens qui reviennent notamment vers les Maritimes, nous aurions intérêt à adopter l'amendement proposé.

M. Faulkner: Nous pouvons vous aider. Je pense que nous avons ici avec nous quelques projets d'amendements. J'étais intéressé de voir quelle serait la réaction du Comité. J'ai été très franc avec vous. J'ai des doutes quant à la sagesse de cet amendement. Il est présentement contenu dans la loi et je l'ai conservé dans le projet de loi. Plus j'y pense, plus j'ai des doutes. J'ai ici certains amendements portant sur la question et peut-être la meilleure chose à faire serait-elle de les distribuer aux membres du comité qui pourraient décider comment ils voudraient aborder la question.

M. Fairweather: Merci. C'est tout.

Le président: Monsieur Lee.

M. Lee: Merci beaucoup, monsieur le président. J'aurais quelques questions à poser au ministre sur la teneur générale du bill bien que je fasse allusion en partie à quelques articles précis. J'aimerais entre autres poser une question au sujet de l'article 20 qui traite de la réputation d'un requérant. Je crois qu'il s'agit là de la nature même du bill. Si je comprends bien, avant le Bill C-20, un juge de la citoyenneté pouvait faire enquête sur la réputation d'un requérant, non seulement afin de savoir s'il avait été reconnu coupable d'un acte criminel ou d'une inculpation sommaire, tel que j'interprète présentement cet article. Je pense qu'un juge de la citoyenneté devrait avoir le droit de mener une enquête sur les antécédents d'un requérant afin de déterminer si ce dernier est apte à devenir citoyen canadien.

J'aimerais vous donner un exemple en vous racontant un incident dont m'a parlé un de nos juges de la citoyenneté. Lorsque l'ancienne Loi était en vigueur, une mère et sa fille s'étaient présentées à l'audience du tribunal de la citoyenneté où le père demandait sa citoyenneté, pour accuser le requérant de viol à l'endroit de sa fille. Heureusement, en vertu de l'ancienne Loi, le juge a pu refuser la citoyenneté à cette personne. D'après mon interprétation du présent article, il serait désormais impossible de lui refuser la citoyenneté puisqu'il est ici question d'inculpations ou de crimes reconnus alors que dans le cas dont je vous parle il ne s'agissait simplement que d'un aveu. Je me demande si le ministre voudrait faire quelques observa-